

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025_192

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise ALTITUDE SERVICES SAVOIE en date du 25 septembre 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation des piétons durant les travaux d'entretien de la conduite GRDF,
Avenue du Crozet.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation des piétons Avenue du Crozet sera impactée et une déviation mise en place **du Lundi 20 Octobre 2025 au Jeudi 30 Octobre 2025**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 25/09/2025

Le Maire
Sandro PEPIN

